



Numéro de l'acte	2015-188-DGSMW
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2015

QUESTION N°2015-188

FINANCES : Cité Verrière - Demande de partenariat auprès du Conseil Départemental du Pas-de-Calais

RAPPORTEUR : Madame Caroline SAUDEMONT

La Ville d'Arques a le projet de construction d'une Cité Verrière, comprenant un Musée du Verre, une boutique Arc Décoration, un pôle artisanal verrier et un restaurant.

Le contexte :

La ville Arques est le berceau du plus gros employeur privé de la région : Arc International. A son apogée, la verrerie-cristallerie employait douze mille salariés ; aujourd'hui, après crises économiques et restructurations inhérentes, l'usine n'emploie plus que 5000 personnes ; mais son rachat récent et ses projets d'envergure en font plus que jamais une locomotive pour l'ensemble du bassin de vie.

Tout ou presque, à Arques, porte la trace de ce glorieux passé industriel qui a largement façonné la ville.

Coeur historique de la cité, le centre-ville d'Arques présente la particularité d'être fortement marqué par ce contexte industriel, tant passé que présent.

Même si les passerelles au-dessus de l'avenue du Général-de-Gaulle ne sont plus, et même si l'ancienne usine 1, première entité de l'épopée, a été partiellement détruite par les bulldozers, le sort de la ville reste grandement lié à la santé économique de cette industrie et aux filières connexes.

La destruction partielle et récente de l'usine 1 d'Arc International et des établissements Edard est à la fois un traumatisme pour les populations ayant vécu (de) cette histoire industrielle, une contrainte forte pour la Municipalité en terme d'aménagement, mais également une opportunité de reconquête du centre-ville et de renouveau économique ; il s'agit de se tourner vers l'avenir, de renouveler son identité verrière. Le terrain actuellement en friche met également en cohérence temporelle et patrimoniale, le lien visuel entre les anciens bureaux, le

canal NEUFFOSSE et l'ascenseur à bateaux des FONTINETTES, objet d'un espace muséographique dédié au passé de cet ouvrage.

L'ascenseur construit sur le canal de NEUFFOSSE reliant le bassin de l'Aa et celui de la Lys, inauguré en 1888, inutilisé depuis 1967, a été protégé au titre des Monuments historiques, comme le seul ascenseur à bateaux situé en France.

Signe encore présent de ce passé glorieux, le canal de NEUFFOSSE a subi de 2009 à 2013 d'importants travaux pour permettre la navigation des bateaux de la classe Va sur le Canal DUNKERQUE-ESCAUT à grand gabarit.

Un projet dans le projet :

L'équipe municipale souhaite saisir pleinement cette opportunité et faire du traitement de cette friche un axe fort de son mandat.

Afin de répondre aux volontés de la municipalité, désireuse d'un projet ambitieux mais réaliste et à taille humaine, l'agence d'urbanisme a lancé une étude sur le devenir du site, dont les conclusions ont abouti à un plan guide. La destruction partielle de l'usine 1 laisse en effet place à une emprise foncière considérable. Un vaste programme de requalification du centre-ville a ainsi été lancé comprenant de l'habitat, des commerces de proximité, des activités tertiaires, un parc urbain, une halle du terroir.

La ville d'Arques souhaite en effet la réalisation d'un nouvel équipement touristique emblématique en vue de renforcer / développer l'attractivité du centre-ville, de la commune, de la vallée de l'Aa, et, plus largement, de l'Audomarois. Il s'agit de renforcer l'attractivité du territoire, en complément d'autres équipements et sites touristiques proches (Maison du Marais, vallée de l'AA, La Coupole, sites et équipements de la commune de Saint-Omer...).

Les atouts patrimoniaux communaux tels que l'Ascenseur à Bateaux des Fontinettes, l'ancienne Gare d'Arques et les sites industriels constituent bien évidemment des éléments clefs du programme ; la Cité verrière sera un atout supplémentaire et un trait d'union dans des parcours touristiques à créer ou à renforcer. Les pratiques touristiques, en développement dans notre région, mais aujourd'hui très diversifiées nécessitent une palette de propositions et d'activités pour toucher et satisfaire le plus grand nombre ; la Cité verrière permettra de capter de nouveaux publics.

Elle pourra assurer également une fonction de laboratoire pour le développement d'activités liées au verre. La confrontation d'artistes et de verriers, d'ingénieurs, de chercheurs, d'ouvriers spécialisés, d'habitants... favorisera innovation et reconversion économique.

La réalisation d'une Cité Verrière touristique et culturelle au centre du projet d'aménagement urbain du centre-ville et à proximité de l'usine encore en fonctionnement permettra de créer un point d'ancrage, une vitrine du passé et de l'avenir du site en un lieu dont le coeur serait l'ancien bureau de Monsieur DURAND, comme le symbole d'une identité à la fois humaine, patrimoniale, industrielle et locale. Il s'agit de « cristalliser » les regards autour d'un signal fort de renouveau que constituera la future cité verrière.

La requalification de la friche, et plus largement du centre-ville, est une condition sine qua non pour « redorer le blason » de la ville, lui redonner une image positive et sa fonction de porte d'entrée du territoire (Saint Omer / Vallée de l'AA). Le tourisme, comme source combinée d'activités (emploi) et d'événements culturels (cadre de vie et cohésion sociale), permettra à la commune de développer sa notoriété et de renforcer son potentiel économique.

L'objectif affiché de la municipalité est d'atteindre un rythme de croisière de 30 000 à 50 000 visiteurs/an et de créer une dizaine d'emplois directs. Si le projet est ambitieux, il doit néanmoins être réaliste, à taille humaine, et surtout raisonnable au regard des capacités financières de la commune.

Ainsi, au regard de la complexité des enjeux (économiques, sociaux, culturels et environnementaux), de la nécessaire articulation des objectifs et contenus proposés à l'échelle du projet d'aménagement urbain du centre-ville (habitat, activités industrielles, commerces, activités artisanales – autour de la verrerie – et muséales dont présentation du patrimoine matériel et immatériel) et de l'implication croissante d'Arc International dans le projet, les élus ont lancé l'étude de faisabilité.

La procédure de construction de la Cité Verrière est engagée : étude de faisabilité en stade final, lancement d'un concours d'architecte, estimation des travaux, ...

** * * * * *

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à la majorité (neuf oppositions), décide de :

- SOLLICITER une subvention au taux le plus élevé :
 - o Auprès du département du Pas-de-Calais
- CHARGER Madame le Maire de compléter le dossier de demande de subvention (note explicative, plan de financement, planning ...) et toute autre pièce nécessaire à l'établissement du dossier
- AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et toutes pièces y afférant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 16 Décembre 2015

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT